

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 juin 2025

P JL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 394

présenté par

Mme Youssouffa, M. Bruneau, Mme Sanquer, M. Bataille, M. Castellani, M. Castiglione,  
M. Colombani, M. de Courson, Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, M. Huwart, M. Lenormand,  
M. Mathiasin, M. Mazaury, M. Naegelen, M. Serva, M. Viry et M. Warsmann

**ARTICLE 6**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« étranger »,

insérer les mots :

« , hors ressortissants de l'Union des Comores, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli vise à exclure les ressortissants comoriens de l'aide au retour prévu à l'article 6.